

FAVORISER LA PREVENTION

QUELS ACTEURS ? QUELLES ACTIONS ?

NUMERO 06

PREVENIR
LES VBG

Le Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés est situé à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis; Notre principale thématique de recherche porte sur l'approche genre. Notre mission est d'institutionnaliser le genre dans l'espace académique et dans la société sénégalaise

f [gestes/ugb](#)

t [gestesU](#)

Le Programme d'action de Beijing appelle les gouvernements à

« légiférer et appliquer les lois et les examiner et les analyser périodiquement en vue de s'assurer qu'elles contribuent efficacement à éliminer la violence à l'égard des femmes, en mettant l'accent sur la prévention de la violence et la poursuite des délinquants ; assurer la protection des femmes contre la violence, leur donner accès à des voies de recours justes et efficaces, prévoyant notamment l'indemnisation et la réadaptation des victimes et la rééducation des délinquants » (Paragraphe 124-d)

Pour l'OMS, la prévention des VBG c'est l'ensemble des actes pris en amont pour les éviter au sein de la population et donc à réduire autant que faire se peut, les risques d'apparition de nouveaux cas de violences. Sont par conséquent pris en compte à ce stade de la prévention les conduites individuelles à risque comme les risques en termes environnementaux ou sociétaux.



ACTEURS

INTRODUCTION

Les VBG sont présentes aussi bien dans l'espace domestique (familles), les milieux professionnels (organisations, entreprises et associations professionnelles), les milieux de formation (écoles, instituts et universités). Les stratégies utilisées par les différents acteurs (Etat, société civile) pour y remédier sont majoritairement orientées vers la répression. Les limites de ces axes d'intervention appellent à un changement de paradigme, afin d'identifier les stratégies aussi bien au niveau formel qu'informel de prévention et de lutte contre les VBG au Sénégal..

Si les stratégies endogènes nécessitent des actions de systématisation et de synthèse pour être vulgarisées, les TIC peuvent servir de supports appropriés pour tous les acteurs qui s'investissent dans la prévention des VBG au Sénégal.

Certes la production d'évidences scientifiques sur les VBG demeure un défi de taille pour des pays comme le Sénégal. Les informations recueillies dans le cadre de cette recherche permettent d'affirmer que la prévention constitue une piste majeure pour leur éradication

Les actions contre les violences et particulièrement les VBG pourraient s'inscrire dans une perspective de prévention. Le principal intérêt d'une stratégie nationale de prévention réside dans le fait que toutes les formes de violences notamment celles symboliques ne sont pas traitées par la justice. La dimension institutionnelle constitue le levier de tout mécanisme de prévention, de prise en charge et de reddition des comptes en matière de VBG, car elle intègre les acteurs, les organisations, les moyens, les outils et les domaines de compétences et d'actions des acteurs institutionnels qui interviennent dans la prise en charge et la prévention des VBG. La dimension institutionnelle permet d'intégrer la notion de reddition des comptes et d'analyser les rôles et les responsabilités de l'Etat en tant qu'acteur chargé de la sécurité et de la justice des citoyens à tous les niveaux.



SUPPORTS

RECOM-
MANDA-
TIONS

EQUIPE

Pr. Fatou Diop Sall, sociologue
Mme Ramata Thioune, économiste
Dr. Rosalie Diop, socio-démographe
Pr. Babaly Sall, Juriste
Mme Penda Diouf Seck, présidente CLVF
Dr. Marame Cissé, sociologue
Dr. El Hadji Malick Sy Camara, socio-anthropologue
Dr. Sara Ndiaye, sociologue
Dr. Alpha Ba, sociologue
Dr. Mouhamadou Ibnou A. Kontèye, sociologue
Dr. Zeinab Kane, Juriste
M. Ousmane Niang, sociologue
M. Aboubakry Sidy Sonko, ingénieur informaticien
M. El Hadj Faye, sociologue
Mlle Fatou Dior Dieng, sociologue
M. Mansour Diagne, sociologue
Mlle Yacine Joelle Ly, juriste
M. Diabel Ndiaye, sociologue
M. Ibrahima Ndour, spécialiste en communication
M. Papa Moussa Faye, sociologue
Mlle Ndatta Gaye, sociologue
Mlle Ndoumbé Ibrahima Sy, sociologue
M. Amadou Lamine Diallo, sociologue

LES ACTEURS DE LA

PREVENTION DES VBG

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal s'est engagé, à travers différents traités et conventions, mais également, grâce à un arsenal juridique national important, à assurer la sécurité des citoyens et promouvoir la dignité humaine. Dès lors, il apparaît clair que les institutions peuvent s'appuyer sur ce levier pour mettre les pouvoirs publics y compris la justice devant leur responsabilité face à la problématique des VBG. Plusieurs institutions ou structures œuvrent pour l'amélioration du statut social, économique et juridique des couches vulnérables.

La prévention des VBG peut cibler deux catégories d'acteurs :

Les acteurs directs sont principalement les auteurs et les victimes. Les témoins, les parents, les relations sociales comme les amis sont aussi des acteurs directs en tant que confidents ou intervenants. Les victimes sont les personnes ayant subi un acte de violence basée sur le genre. Les auteurs sont les personnes ou les

groupes ayant effectué l'acte de violence.

Les acteurs indirects sont les personnels de sécurité, de santé, de la justice, de conseil, d'aide, de suivi et de diffusion des cas de violences basées sur le genre. Ils assurent une mission sécuritaire (répressive ou préventive). Les acteurs indirects appartiennent à des organisations dont les missions sont la sécurité,

la santé, la justice, l'éducation, la correction, la défense, l'information et la sensibilisation.

Le développement de réseaux d'alliance et de partenariat constitue une des stratégies fondamentales. Les partenaires

qui interviennent dans les secteurs des VBG sous différentes formes sont : les pouvoirs publics, les collectivités locales, la société civile, les communautés, les bénéficiaires et les partenaires au développement. Ces acteurs deviennent incontournables pour la promotion des droits humains et les changements sociaux au niveau communautaire.

LA PREVENTION DES VBG PASSE PAR UNE DYNAMIQUE DES ACTEURS.

LA SOCIÉTÉ CIVILE EST AU PREMIER PLAN MAIS EN ORDRE DISPERSÉ

Différentes structures non étatiques comme le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI), le Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVF), l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS), l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES) et l'Association des Journalistes contre les Violences et les Abus Sexuels (AJVA) mènent des actions de plaidoyer et de soutien juridique aux victimes de violences. Toutefois, elles interviennent sans concertation, avec les structures publiques, et cela limite leur impact. En outre, ces organisations de soutien aux victimes de VBG ne disposent pas de moyens logistiques et humains suffisants pour prendre en charge

les cas. Les victimes font alors face à un double obstacle : la méconnaissance des lois et l'assistance limitée. La faible interaction entre les structures et les acteurs (étatiques et non étatiques), le cloisonnement des actions, le manque de concertation et d'harmonisation des acteurs, à différents niveaux, participent à une dispersion des initiatives, des stratégies et des moyens pour la prévention des violences. Ce qui produit des conséquences néfastes sur l'assistance aux victimes. Cela empêche la constitution d'un réseau influant pour plaider auprès des pouvoirs publics en faveur de la prise en charge effective des citoyens.

LES DÉFIS D'UNE APPROCHE PRÉVENTIVE DES VBG

La manière de gérer l'information sur les VBG au sein des ménages semble être un obstacle pour la prise en charge des victimes, d'où la pertinence d'une approche préventive des VBG. Le plus grand défi dans la prévention des VBG est de « briser le silence ». Le silence ne peut être brisé que par un partage d'information entre la victime et une tierce personne. Au sein des ménages les personnes informées par les victimes de VBG sont la mère (33,9%), l'ami (e) (28,5%), le frère (22,4), la sœur (20%), le père (19%), le conjoint(e) (15,2%), le voisin (e) (12,7%), les grands-parents (8,5%), la justice (4,2%), le ou la fiancé (e) (0,6%) et le médecin (0,6%). Le sentiment de honte qui peut habiter la victime fait que beaucoup de cas de violences ne sont pas dites ou dénoncées

Les établissements d'enseignement moyen et secondaire par exemple disposent de cadres d'éducation comme les clubs EVF (Education à la vie familiale). Ces structures peuvent être des cadres de sensibilisation et d'information sur les questions de violences basées sur le genre.

Les personnes victimes de violences basées sur le genre ont besoin d'un appui affectif, cognitif et psychologique nécessitant des compétences en la matière. Tout autant, la famille, l'école, bref, l'entourage en ont besoin.

Les associations au niveau local jouent un rôle dans la prévention des violences basées sur genre. Par exemple dans les universités et instituts supérieurs de formation, il existe des activités de sensibilisation ou de formation sur les VBG menées par les associations, c'est ce que déclarent 51,9 % des enquêtés. Ces structures formelles ou informelles, sont plus sollicitées parce que considérées comme des cadres plus appropriés pour la sensibilisation contre les VBG. La nature des rapports sociaux qui président à la mise sur pieds de ces cadres en fait des réceptacles appropriés pour la formation et la sensibilisation des acteurs sur les VBG.

MECANISMES DE LA PREVENTION DES VBG



Les mécanismes de gouvernance et de sécurité sont les composantes de la dimension institutionnelle de la prévention des violences basées sur le genre. Elles sont de trois ordres : Le niveau primaire englobe tous les mécanismes de la prévention. Il s'agit de l'éducation, la sensibilisation et la communication qui sont les moyens dont dispose la société de manière globale et les organisations pour inculquer les valeurs de paix aux individus. Les principales institutions qui interviennent à ce niveau sont l'école, les médias, la famille, les organisations de la société civile.

Le niveau secondaire concerne les institutions internationales, les organisations non gouvernementales, les associations et les services publics dédiés. Il permet la gestion, le suivi et la prise en charge des violences basées sur le genre. Il inclut les services de santé, les services de sécurité, les services de justice et les centres de suivi psychologique. C'est à ce niveau qu'interviennent le plus les pouvoirs publics avec l'accompagnement des organisations de la société civile et les partenaires au développement.

Le niveau tertiaire est un domaine réservé de l'Etat. C'est celui qui permet de garantir la sécurité à tous les citoyens. Les défaillances notées à ce niveau se répercutent automatiquement sur la prolifération des VBG. Pour sa mise en œuvre l'Etat doit mobiliser les services comme la police, la justice, la gendarmerie.

LES SUPPORTS DE LA

PREVENTION DES VBG

Les moyens de prévention les plus utilisés par les associations sont les causeries, les conférences et les projections de films avec respectivement 63,5%, 57,7% et 29,8%. Les causeries, les conférences et les projections de films, flyers, affichages sont des outils que les associations utilisent pour faire passer leurs messages, en vue de sensibiliser, éduquer et de prévenir sur les violences basées sur le genre.

Dans les milieux professionnels, il y a deux instances officielles de prévention contre les abus, la direction et le syndicat qui constituent également des recours pour dénoncer ces abus. La Direction et le Syndicat ont alors une double fonction : la prévention

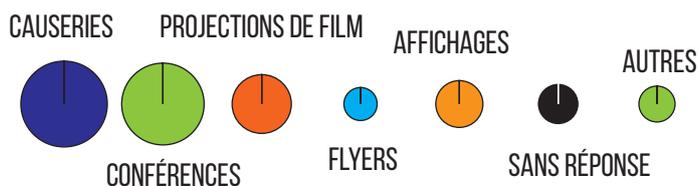
et la prise en charge des violences. Toutefois, les employés y recourent faiblement. Et les mesures que les syndicats et les directions prennent, ne correspondent pas à l'ampleur des abus enregistrés. Ce qui montre que pour résoudre leurs problèmes,

LA COMMUNICATION EST UN ELEMENT ESSENTIEL A TOUTE PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

le personnel recourt faiblement au Syndicat (18%), soit parce qu'il n'existe pas ou soit que le problème en question est privé. Les VBG en milieu professionnel sont considérées comme des problèmes privés.



LES MOYENS DE PREVENTION UTILISÉS PAR LES ASSOCIATIONS



« La personne humaine est sacrée. Elle est inviolable. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, au libre développement de sa personnalité, à l'intégrité corporelle notamment à la protection contre toutes mutilations physiques. Le peuple sénégalais reconnaît l'existence des droits de l'homme inviolables et inaliénables comme base de toute communauté humaine, de la paix et de la justice dans le monde. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions. Il n'y a au Sénégal ni sujet, ni privilège de lieu de naissance, de personne ou de famille. »

ARTICLE 7 DE LA CONSTITUTION DU SÉNÉGAL DE 2001

RECOMMANDATIONS



Les activités préventives préconisées pour lutter contre les VBG sont essentiellement des activités de communication. La logique préventive prend en compte:

- L'amélioration des acquis par la communication, la sensibilisation et les rencontres de discussions ;
- Le renforcement des moyens financiers et humains dans la lutte contre le fléau » ;
- L'organisation de campagnes de sensibilisations pour un changement des comportements ;
- La sensibilisation des communautés sur les droits humains »;
- L'application de la loi
- L'appui aux structures locales qui luttent contre les abus sur toutes ses formes » ;

Par ailleurs la constitution de réseaux de lutte contre les discriminations et les injustices pourrait servir de force de dissuasion face à des auteurs qui récidivent devant l'impunité et l'immunité que semble leur offrir leur position statutaire dans les entreprises.

Avec les médias il faudra :

- Intéresser les médias à la problématique des VBG : Les responsables des organes de presse sont encore peu investis dans la lutte contre les VBG.
- Disposer d'une masse critique de journalistes formés au traitement des VBG
- Favoriser une collaboration entre la société civile et les médias pour une prise en compte continue de la lutte contre les VBG dans les rédactions, à travers des campagnes périodiques de communication et de sensibilisation sur le phénomène. Dans ce cadre, l'apport des radios communautaires qui ont un succès réels au niveau des populations est à promouvoir
- Rendre dynamiques les organisations corporatistes de lutte contre les VBG en appuyant la mise en œuvre de leur plan d'action.

#GENDERPEACE

GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES GENRE ET SOCIETES



SALLE 15, BATIMENT DE LA RECHERCHE, UNIVERSITE GASTON BERGER
SAINT-LOUIS, BP 234

www.GESTES-UGB.org



International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

